Ecole de Saint Laurent de Neste ✆ 05 62 39 79 36 // 06 80 95 87 97 ✉ coronastlodir@gmail.com

Règlement sanitaire de l'école

Suite à la réouverture des écoles le mardi 12 mai, l'organisation de cette reprise se fera dans le respect le plus strict des règles sanitaires et de sécurité pour tous.

Votre enfant va revenir à l'école mais ne retrouvera pas un fonctionnement habituel et il faut le préparer à cela.

Nous vous demandons de prendre le temps avec lui pour commencer ce travail de sensibilisation aux gestes barrières et à cette règle de distanciation physique qui seront les « maîtres-mots » de ce retour à l'école.

Nous prendrons le temps de lui expliquer à son retour mais il nous semble bon d'initier ce travail à la maison. *Vous pourrez vous appuyer sur les vidéos proposées ici : https://e-bug.eu/#France*

- **Maintien de la distanciation physique** : rappeler qu'elle sera nécessaire dans tous les contextes (classe, récréation, repas) et tous les espaces (abords de l'école, cour de récréation, préau, couloirs, sanitaires, salle de classe…). Essayer de montrer à votre enfant ce que représente cette **distance minimale d'un mètre**.

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- **Application des gestes barrières** : rappeler qu'ils devront être appliqués en permanence, partout, par tout le monde et que ce sont les mesures de prévention les plus efficaces.
- **Lavage des mains** : Un lavage de mains régulier sera prévu au minimum 8 fois dans la journée (arrivée et départ de l'école, retour de récréation, passage aux toilettes…). Les élèves devront utiliser systématiquement du savon et procéder à un lavage de **30 secondes**.
- **Séchage des mains** : les élèves devront se sécher avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre. **L'usage des sèche-mains à air pulsé habituel sera proscrit.**

- Il est déconseillé d'apporter du gel hydro-alcoolique à l'école. Dans des situations particulières, l'élève sous la surveillance d'un adulte pourra utiliser le gel hydro-alcoolique fourni par l'école.

Il convient de préparer votre enfant à ces changements afin qu'il ne vive pas de manière trop brutale ce retour à l'école soumis à des règles strictes et éloigné de son fonctionnement habituel.

MATERIEL

L'utilisation du matériel collectif partagé entre élèves étant **proscrit**, nous vous demanderons de préparer et de vérifier avec soin le matériel nécessaire à votre enfant à chaque venue en classe :

- une gourde ou une bouteille d'eau remplie ainsi que des couverts pour la restauration.
- des mouchoirs à usage unique.
- une trousse complète avec tout le matériel nécessaire : 4 stylos (bleu, rouge, vert, noir), un stylo plume et son effaceur éventuellement, 1 crayon à papier, 1 gomme, 1 taille-crayon, 1 tube de colle, 1 paire de ciseaux, des feutres, des crayons de couleurs, une règle (+ une équerre, un compas pour les CE2, CM1 et CM2) - **Aucun prêt de matériel ne pourra être autorisé.**
- un livre de lecture ou un livre d'activités/jeux pour les temps d'autonomie - **Aucun accès ne pourra être autorisé à la bibliothèque de la classe.**
- Le port du masque n'est pas obligatoire et son utilisation ne se fera pas sous la responsabilité des enseignants. Cependant, pour les parents qui le souhaitent :
  les enfants peuvent être équipés de masques s'ils sont en mesure de les porter *dans des conditions satisfaisantes*. Il appartiendra aux familles de les fournir. Pour les élèves de maternelle, le port du masque est déconseillé.

PROCEDURE AVANT DE VENIR A L'ECOLE

Chaque matin, avant de venir à l'école nous vous demanderons de :

- **prendre la température de votre enfant**. Si celle-ci est supérieure à **37,8 °C**, votre enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- **vérifier l'apparition de symptômes** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...). En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans la famille, celui-ci ne devra pas se rendre à l'école.
- N'oubliez pas de prévoir un masque pour votre enfant s'il prend les transports en commun. **ATTENTION : le masque est obligatoire dans le bus.**
- Nous vous demanderons également de bien vouloir vêtir votre enfant d'une tenue pratique assurant une autonomie complète dans l'habillage et le déshabillage aux toilettes.

Votre rôle est essentiel dans la prévention face au risque d'épidémie de Covid-19 dans l'école. Nous comptons sur vous pour surveiller et nous tenir informés en cas de doute.

PROCEDURE A SUIVRE
EN CAS DE SYMPTOMES
CHEZ UN ELEVE OU UN PERSONNEL

Le Ministère de l'Education Nationale, dans son protocole sanitaire pour la réouverture des écoles, a établi une procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne votre enfant, un autre élève ou un personnel.

NUMEROS DE TELEPHONES UTILES

Pour toute question, vous pourrez contacter les personnels de santé travaillant auprès de l'établissement :

Médecin scolaire : Mme Kaleva Iliana : iliana.kaleva@ac-toulouse.fr

Secretariat medico-social de l'Inspection Académique : Mme Manterrola 05 67 76 57 20

Infirmière scolaire : Mme Escaich sylvie.escaich1@ac-toulouse.fr

Règlement sanitaire adopté par les membres du conseil d'école le lundi 4 mai 2020.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020 Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020 Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

FICHE THEMATIQUE CAS COVID

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation le 29 avril 2020 Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.